

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022			
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Reçu en préfecture le 21/11/2022	Affiché le
15	13	1	0	1	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance						
		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/10-1

TOURISME

Activités Nordiques : billetterie informatisée Ecole de Ski – convention de refacturation

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Considérant que les cours dispensés par l'ESF Haut-Jura sont vendus dans les Offices de tourisme Haut-Jura Saint-Claude, par le personnel de l'Office de tourisme et par les moniteurs,

Vu la proposition de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-claude à l'ESF pour être rattaché à la billetterie actuelle de la collectivité afin d'assurer les réservations et la tenue de la caisse dans de bonnes conditions,

Vu l'acceptation de cette proposition par l'ESF, il convient de répartir les coûts de ce projet entre les deux entités,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention de refacturation avec l'ESF,
- **ACTE** la répartition suivante :
 - o En investissement : Le coût du matériel informatique et de la mise en place/paramétrage par le prestataire de la billetterie s'élève à **11 571,33 € HT**.
Après déduction de la subvention de la région Bourgogne Franche-Comté (40% du montant HT) et du remboursement FCTVA, le coût total s'élèvera à **7 358,90 € TTC**.
La CCHJSC prendra en charge 50% de ce montant soit **3 679,45 € TTC** et l'Ecole de Ski Haut-Jura s'acquittera des 50% restant de ce montant soit **3 679,45€ TTC** (facturé une seule fois en 2023).
 - o

- En fonctionnement : Le montant du fonctionnement annuel de la billetterie s'élève en 2022 à 2 504,11 € HT soit **3 004,93 € TTC**.



La CCHJSC prendra en charge 50% de ce montant soit **1 502,47 € TTC** et l'Ecole de Ski Haut-Jura s'acquittera des 50% restant de ce montant soit **1 502,47 € TTC**. Le coût annuel peut varier d'une année sur l'autre, le montant refacturé sera celui indiqué par le prestataire sur sa facture annuelle. La CCHJSC refacturera, chaque année à réception de la facture du prestataire.

- **ACTE** qu'une convention sera rédigée afin de définir les modalités de reversement,
- **AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022
					Reçu en préfecture le 21/11/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20221109-HJSCSG202224102-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	13	1	0	1	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/10-2

TOURISME

ASF : approbation du contrat de maintenance - société GINDRE

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

L'Atelier des savoir-faire dispose de logiciels et des matériels de caisse pour les deux boutiques à Ravilloles et à Saint-Claude fourni par la société GINDRE de Champagnole,

Vu la nécessité d'assurer un suivi et une assistance dépannage,

Vu la proposition de la société GINDRE,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le contrat de maintenance pour une durée d'un an à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour un montant de 480 € HT soit 576 € TTC par an, reconductible par tacite reconduction par période d'un an,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022
					Reçu en préfecture le 21/11/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20221109-HJSCSG202224131-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	13	1	0	1	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/13-1

COMMUNICATION

Cession de droits photographiques : approbation de la convention

Vu les statuts de la communauté de communes concernant les équipements touristiques,

Vu la proposition de Mme Sophie Balaska, M. Eric Magnenet, M. Albin Panisset et Hugo Puveland de céder gratuitement à la collectivité des photographies touristiques du territoire afin de valoriser la destination en échange de visibilité sur des supports papiers & numériques,

Considérant qu'une convention est nécessaire pour définir les objectifs de chacune des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221109-HJSCSG202224132-DE
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs
15	13	1	0	1	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/13-2

COMMUNICATION

Ambassadeurs HJSC : offres de remerciements

Vu les statuts de la communauté de communes concernant les équipements touristiques,

Chaque année, des photographes amateurs, influents sur les réseaux sociaux, cèdent gratuitement à la collectivité du contenu multimédias (photos & vidéos) de qualité. Ils sont ambassadeurs du territoire et participent activement à sa promotion sur la toile,

Afin de les fidéliser et les encourager, une offre de remerciement est envisagée. Il est proposé de les remercier pour leur don de photographies et leur communication, sous forme de bons cadeaux à valoir sur des prestations du territoire. (Exemple : Entrée au musée, balade en chien de traîneau, chèque KDO Achetez à Saint-Claude...),

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°13/13-2 du 24 novembre 2021,

Considérant l'augmentation des prix des prestations et la qualité des visuels fournis, il est proposé d'élever le montant des offres de remerciements,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** cette proposition,
- **APPROUVE** les tranches tarifaires proposées comme suit :
 - Entre 1 et 15 photos / vidéos : prestation jusqu'à 25 €
 - Entre 16 et 40 photos / vidéos : prestation jusqu'à 50 €
 - Entre 41 et 65 photos / vidéos : prestation jusqu'à 80 €

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 039-200026573-20221109-HJSCSG202224132-DE



- Entre 65 et 90 photos / vidéos : prestation jusqu'à 100 €
- Plus de 90 photos / vidéos : prestation jusqu'à 155 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221109-HJSCSG202224133-DE
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs
15	13	1	0	1	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/13-3

COMMUNICATION

Office de Tourisme : CDT : convention de partenariat Hiver 2022-2023

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques,

Le Conseil Départemental du Tourisme du Jura anime depuis plusieurs années le collectif neige regroupant les Offices de Tourisme du Haut-Jura qui a pour objectif de définir, valider et mettre en œuvre une campagne de communication/promotion permettant de valoriser l'hiver dans le Jura.




Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour la saison 2022/2023,
- **VALIDE** la participation financière à hauteur de 1 000 € TTC pour la campagne « hiver » mis en place par le Conseil Départemental du Tourisme,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022
					Reçu en préfecture le 21/11/2022
					
					ID : 039-200026573-20221109-HJSCSG20222451-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	13	1	0	1	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/5-1

FINANCES

ASF : Approbation de la convention de déneigement du parking par la commune de Ravilloles

Vu la compétence de la communauté de communes en matière de tourisme,

Vu la délibération de la commune de Ravilloles du 16 septembre 2022 fixant les tarifs de déneigement,

Vu la proposition de convention pour le déneigement du parking de l'atelier des savoir-faire pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention ayant pour objet le déneigement du parking de l'ASF aux conditions suivantes :
 - o Déneigement avec tracteur : 120 € /heure
 - o Majoration week-end et jour férié : 50 € / heure
- **AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221109-HJSCSG20222452-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	13	1	0	1		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :




PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/5-2

FINANCES

Animation du territoire : demande de subvention

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande du Comité d'organisation « Les Belles Combes »,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire suivantes :
 - o Les Belles Combes : 1 000 €
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022			
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Reçu en préfecture le 21/11/2022	Affiché le
15	13	1	0	1	Date et lieu de la séance			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>			
						 		

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/6-1

ECONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la commune de Viry

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 6 juillet relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

Vu la sollicitation de la commune de Viry pour des travaux dallage et rampe chaufferie du bâtiment « centre Social » pour un montant de 11 577.65 € HT et des travaux de réfection de voiries pour un montant de 69 085.85 € HT

Jean-Daniel Maire étant concerné par le sujet ne prend pas part au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)



- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 926.21 € pour les travaux de dallage et rampe chaufferie du bâtiment « centre social »,

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 5 529.98 € pour les travaux de réfection de la voirie sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022			
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Reçu en préfecture le 21/11/2022	Affiché le
15	13	1	0	1	<i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i>			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance						
		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/9-1

PATRIMOINE / BATIMENTS

Maison de santé du Lizon : avenant n°3 au bail professionnel

Vu le contrat de bail professionnel conclu entre l'association « Maison de santé du Lizon », la commune de Coteaux du Lizon et la Communauté de communes le 07/12/2016,

Vu l'avenant en date du 31/05/2018,

Vu la délibération du Bureau communautaire n°12/9-5 du 13 octobre 2021,

Vu l'arrivée du cabinet de psychomotricité GO ELAN,

Vu le bail signé entre le cabinet de psychomotricité GO ELAN et la communauté de communes,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster la répartition des loyers à compter du 01/06/2022

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant au bail professionnel n°3 aux conditions ci-dessous :
 - o Pour la période du 01/06/2022 au 15/08/2022 un montant de 230.24 €
 - o Pour la période du 16/08/2022 au 31/08/2022 un montant de 230.24 €
- **ACTE** que ces montants seront déduits de l'appel du mois d'août soit un loyer de 703.64 € pour la commune de Coteaux du Lizon et seront appelés sur la même période à la SELARL GO ELAN,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/11/2022
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs
15	13	1	0	1	Affiché le
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

ABSENT : Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 9 novembre 2022, datée du 2 novembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°24/9-2

PATRIMOINE / BATIMENTS

Maison de santé du Lizon : convention de prise en charge des loyers des locaux vacants

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°30/7-3 du 5 décembre 2018 relative à la prise en charge des loyers vacants par les communes,

Considérant qu'il est nécessaire de conventionner avec la commune de Coteaux du Lizon pour définir les engagements de chacune des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention de prise en charge des loyers de locaux vacants,
- **FIXE** le loyer mensuel à 1 191.33 €, soit 173.41 m² au prix de 6.87 €/le m² à compter du 01/09/2022,
- **ACTE** que le loyer variera en fonction de l'augmentation de l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE en prenant pour base le 2^{ième} trimestre 2021 à la date de signatures des présentes,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier, Secrétaire

